



COMPTE RENDU d'audience syndicale en DIR Grand Est

6 septembre 2016

A la demande de Monsieur GREGOIRE, directeur interrégional, une audience s'est tenue en présence de notre organisation syndicale le 6 septembre 2016.

A : RÉORGANISATIONS EN COURS AU SEIN DES DIRECTIONS INTERRÉGIONALES :

Le DIR nous a fait part des nouvelles réorganisations en cours au sein des directions interrégionales : créations de la Direction des Missions Éducatives (animation, étude, recherche qualité), de la Cellule de Maîtrise des Risques (prévention des risques, contrôle dysfonctionnement). Dans le cadre de cette nouvelle organisation territoriale, un bilan devrait être fait avec les organisations syndicales au 1er semestre 2017.

Le SNPES demande à ce que les agents puissent saisir directement la cellule de maîtrise des risques : la DIR va y réfléchir.

Au 1er janvier 2017, le périmètre de la DIR-PJJ Grand Est change avec le « retour » de la Champagne-Ardenne et le « départ » de la Franche Comté.

Le SNPES-PJJ/FSU a interpellé Monsieur GREGOIRE en s'inquiétant de situations d'agents particulièrement mis à mal. Nous avons demandé à ce que une attention particulière soit portée à ces agents dont les situations parfois enkystées depuis des années relèvent d'une certaine maltraitance institutionnelle.

B : RESSOURCES HUMAINES / MOYENS :

Le directeur interrégional a fait part de sa crainte face à une « grosse problématique RH (Ressources Humaines) » perceptible sur cette région : il y aurait un important déficit de cadre en Champagne-Ardenne.

Par ailleurs le SNPES demande à ce que soit garantie la situation singulière de certains agents de Franche-Comté, pour lesquels la DIR avait prêté une attention et une réponse individuelle adaptée : la DIR s'engage juste à transmettre tous les éléments.

Concernant la tenue d'éventuelles nouvelles élections professionnelles, le DIR nous a signifié que cette décision n'était pas encore prise. A l'évocation de cette question, le SNPES-PJJ/FSU a signifié ne pas être favorable à de nouvelles élections professionnelles partielles tant il semblerait difficile de parvenir à mobiliser les agents sur cette échéance, le mieux étant peut être de reprendre la comptabilité des votes exprimés lors des dernières élections par région.

En matière de gestion des ressources humaines, le SNPES-PJJ/FSU s'est inquiété du nombre très limité d'entrées (2) sur la formation RUE réservées au Grand Est.

Nous avons fait part de l'aberration de la situation où, pour accéder à cette fonction, il est nécessaire de changer d'unité et donc parfois de département ou territoire sans véritable gain salarial ou statut à la hauteur des sacrifices consentis. Nous avons fait valoir une autre logique : la fonction de RUE devrait être un débouché possible pour des agents voulant exercer des responsabilités d'encadrement de proximité sans l'impératif de la mobilité géographique.

Le SNPES-PJJ/FSU a mis en lumière le paradoxe de la situation entre un accès très restreint à la formation (donc pas de « réserve ») et la multiplication des missionnements d'agents sur des fonctions de RUE qui seuls autorisent l'accès à la formation. Cette logique renvoie l'administration à son incapacité à anticiper, et à son manque de respect de la logique qu'elle énonce.

Monsieur GREGOIRE a concédé que la DIR-PJJ Grand Est n'avait pas été suffisamment offensive sur cette question afin de faire valoir ses besoins auprès de l'Administration Centrale.

Concernant la situation des Adjointes Administratives (cat.C) dans les unités et services, nous avons rappelé la grande évolution de leur métier qui s'est opérée pour certains ces dernières années et le glissement sur des tâches et fonctions inhérentes à une fiche de poste de Secrétaire Administrative (cat.B).

Le directeur interrégional nous a informé du début de l'étude sur cette question en lien avec les remontées formulées par notre organisation syndicale.

Un premier questionnaire écrit à destination des adjointes administratives devrait être suivi de la visite d'auditeurs sur certains sites afin de s'entretenir avec les agents concernés et d'autres personnels.

Le SNPES-PJJ/FSU incite particulièrement les adjointes administratives à répondre à l'enquête diligentée par la DIR-PJJ Grand Est sur leurs conditions de travail et l'évolution de leur métier.

C : PLAN ANTI RADICALISATION ET TERRORISME :

Concernant le Plan Anti Radicalisation et Terrorisme, Monsieur GREGOIRE nous a fait part de l'octroi de postes supplémentaires pour la région Grand Est au 1er janvier 2017: 12 ETP d'éducateurs (sur le nouveau périmètre de l'interrégion du 1er janvier 2017) dont 10 sur les départements pointés comme étant exposés à la radicalisation des jeunes (Alsace, Moselle et Marne).

Ces postes seront affectés sur des services de milieu ouvert : 4 en Moselle (2 à Sarreguemines, 1 à Thionville, 1 à Metz), 4 en Alsace (1 à Mulhouse, 1 à Colmar, 2 à Strasbourg), 2 à Reims. En sus, deux postes d'éducateurs remplaçants en résidence à la DT Meurthe et Moselle-Meuse-Vosges sont aussi créés.

Sur le territoire franc-comtois 4 postes sont attribués : 2 à Besançon, 1 à Belfort et 1 à Montbéliard. De plus, un poste de psychologue est créé au STEMO Sud Franche Comté en résidence à Besançon.

Nous rappelons que tous ces postes viennent en plus et ne seront pas comptabilisés sur l'activité des services. Ils n'ont pas de mission spécifique (même liée à la radicalisation) mais viennent en renfort de l'activité des MO.

Le SNPES-PJJ/FSU a fait part de la confusion entre exercice des missions éducatives et dévoiement de celles-ci au profit du tournant sécuritaire actuel. Nous avons rappelé notre attachement au principe du secret professionnel lié à notre mandatement judiciaire dans un cadre civil ou pénal.

Le directeur interrégional s'est voulu rassurant en expliquant le combat permanent mené par la PJJ contre les pressions exercées par les services préfectoraux.

Il pense que la PJJ peut apporter une plus-value car elle a une vision éducative de la situation des jeunes radicalisés.

Le SNPES-PJJ/FSU s'est félicité de voir de nouveaux moyens humains attribués aux services de milieu ouvert (notamment là où des surcharges d'activité existent) permettant ainsi d'améliorer les conditions de travail des personnels, tout en regrettant que ce soit le sujet de la radicalisation qui le permette, plus que les revendications récurrentes des personnels et de leurs représentants sur ces questions précises.

Epinal, le 21 septembre 2016

CONTACTS

Sébastien MAUCOTEL
STEMO Epinal
Tél : 03 29 35 68 93

Loïc MARQUIS
STEMO Metz
Tél : 03 87 50 89 53

Xavier RIGOLOT
STEMO Sud Franche-Comté – UEMO Besançon
Tél : 03 81 88 95 60

Mail : snpes-fsu.dirpjj-grand-est@justice.fr